



DELIBERATION 2021-86

LE VINGT-NEUF JUIN DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JUIN DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI-MOREAU, M. HIVIN, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, M. BLANCHARD, M. TREPRAU, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RIMBERT procuration à M. RIO, M. WALCZACK procuration à M. HIVIN, M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE, Mme MAURIN procuration à M. BLANCHARD, M. ODIN procuration à Mme FABRY, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE procuration à M. PIOT, Mme GUIRAUD procuration à M. FONTVIEILLE, M. LACOMBRE procuration à Mme MYSONA, Mme ROLLAND procuration à M. PLAUTIN.

ABSENTS : Mme MOUGIN, Mme FERRAI.

Mme FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Dispositif Papillons dans les écoles

L'association « Les Papillons » entend lutter contre toutes les violences faites aux enfants notamment en déployant des boîtes aux lettres Papillons© dans les écoles et les clubs de sport pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitances dont ils sont victimes.

Ainsi, chaque jour deux référents relèvent le courrier dans les boîtes aux lettres de son secteur. Si les faits dénoncés revêtent un caractère de danger grave ou immédiat, l'association transmet une fiche d'information préoccupante à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Pour les autres courriers, l'association mobilise les acteurs éducatifs locaux et/ou les parents, afin d'apporter la meilleure réponse.

Afin de signifier son engagement dans la lutte contre le harcèlement et tous types de violences envers les enfants, la municipalité souhaite conventionner avec l'association Les Papillons afin d'installer les boîtes aux lettres Papillons© dans les écoles de la ville ainsi que dans le centre jeunesse.

La présente délibération propose donc :

- De signer la convention de partenariat avec l'association les Papillons ;
- De prendre en charge l'adhésion des référents ;

Ainsi, il est proposé au conseil Municipal :

- D'APPROUVER le principe de conventionnement avec l'association les Papillons,
- D'AUTORISER la prise en charge de l'adhésion des deux référents à l'association les Papillons,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 06/07/2021

SLOW

ID : 034-213402704-20210629-2021_86-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 31 voix pour.

François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

